

**Discours introductif de M. le Haut-commissaire de la République en Polynésie française à l’occasion du Comité de pilotage multi dispositifs du 14 décembre 2021**

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Mesdames et messieurs les ministres,

Mesdames et messieurs les représentants de l’assemblée de Polynésie,

Mesdames et messieurs les chefs de service de l’État et du Pays,

La séance qui va s’ouvrir est chargée puisque nous avons au menu l’examen des bilans de l’année écoulée et des programmations 2022 de 4 dispositifs :

* + Contrat de développement et de transformation 2021-2023 (CDT) ;
	+ Troisième instrument financier (3IF) ;
	+ Dotation globale d’investissement en matière d’éducation (DGI) ;
	+ Convention relative au soutien de l’État pour le développement de l’agriculture.

Finaliser un projet de programmation est toujours un temps fort du partenariat entre l’État et le Pays. Cela matérialise notre engagement commun pour le développement du territoire sous différents aspects (éducation, agriculture, grands travaux, …).

C’est également l’occasion de souligner l’engagement commun sur des orientations, des priorités pour le territoire.

Au final, ces programmations représentent un enjeu majeur pour le développement économique et social de la Polynésie française car elles vont permettre le financement de **52 projets représentant un investissement global de 14,687 MM XPF avec une participation de l’État de 9,2 MM XPF.**

Je milite auprès de tous les porteurs de projets du territoire dont le Pays pour que l’on programme **des opérations matures prêtes à démarrer**. L’objectif est vraiment de les voir se **réaliser à brève échéance** au bénéfice de la population concernée et aussi pour assurer la **consommation des crédits**. C’est de bonne gestion et cela nous rend collectivement crédibles pour des **redéploiements / abondements** à notre bénéfice.

**Pour le contrat de développement et de transformation 2021-2023 (CDT) :**

Il s’agit du deuxième COPIL sur le CDT 2021-2023.

Cette réunion permet de faire le point sur l’exécution de la première programmation du nouveau dispositif entré en vigueur en avril dernier. **Toutes les opérations programmées et engagées en 2021 ont reçu ou vont recevoir avant la fin de l’année un commencement d’exécution**, ce qui est remarquable compte tenu du contexte sanitaire qui a pu perturber l’avancement de nombreux chantiers.

L’enveloppe du CDT pour le financement des projets communaux n’ayant pas été entièrement consommée et le reliquat, environ **21,4 M XPF**, est **redéployé sur une opération relevant des compétences du Pays.**

Cette opération complémentaire permettra ainsi de consommer l’intégralité de l’annualité théorique consacrée au CDT par l’État soit environ **3,5 MM XPF**.

Par ailleurs, le bon niveau d’engagement sur le programme 123 (budget du ministère de l’outre-mer consacré notamment au financement du CDT) nous a permis de bénéficier tout récemment **en fin de gestion de crédits supplémentaires à hauteur de 192,5 M XPF** en faveur du territoire pour le financement d’une opération de logement social dans le cadre du CDT que nous programmerons tout à l’heure.

**Concernant le troisième instrument financier (3IF) :**

Le COPIL de ce jour permettra de faire également un **bilan d’exécution** au 31 décembre 2020 des investissements financés par le troisième instrument financier, dispositif en vigueur depuis 2011 et de faire un point de situation à ce jour avant d’évoquer la **programmation 2022**. La participation de l’État à ce dispositif est constante d’année en année et s’élève à **6,123 MM XPF**.

Ce dispositif est régi par une **convention-cadre** qui vient à échéance le 31 décembre 2021. Cette convention est renouvelée pour 3 ans jusqu’en 2024. Ce dispositif fonctionnant avec efficacité, la nouvelle convention-cadre qui sera soumise à la validation du COPIL, seuls quelques ajustements techniques ont été apportés sur la fréquence des versements intermédiaires afin de favoriser la consommation des crédits de paiement.

**Pour la dotation globale d’investissement en matière d’éducation (DGI) :**

Le COPIL aura également à se prononcer sur la programmation 2022 pour le soutien aux constructions scolaires publiques du second degré. Il s’agit d’une programmation financée par l’État à hauteur de **298 M XPF** qui va permettre de **réaliser des aménagements et travaux divers dans les collèges et lycées et de faire l’acquisition d’équipements.**

**En ce qui concerne la convention agriculture :**

Dans le cadre de la convention agriculture signée en 2018, le Pays propose chaque année une opération à programmer avec un financement limité à **47,7 M XPF**. Il s’agit pour 2022 de financer **la première tranche du recensement général de l’agriculture qui se déroulera en 2022 et 2023**. Ce recensement vient compléter le schéma directeur de l’agriculture et permettra, au travers de la connaissance du tissu des exploitations agricoles existantes, l’adaptation des politiques publiques du Pays pour atteindre les objectifs.

Avec ce COPIL, nous aurons engagé une grande part des crédits prévus dans le cadre des conventions entre le Pays et l’État.

En complément, nous nous reverrons dans d’autres configurations pour compléter la programmation de nos crédits 2022 sur les dispositifs suivants :

* le CDT communes 2022, à l’issue de l’appel à projets 2022 ;
* le CDT volet recherche avec l’extension de la Bibliothèque Universitaire et les programmes de recherche ;
* la convention abris dont nous allons reparler cet après-midi ;
* le fonds exceptionnel d’investissement.

Un gros programme nous attend, je vous propose que nous commencions ce COPIL.